

L'institution dans la pensée de Benjamin Constant



HATEM M'RAD* • Avril 2024

Résumé

- La conception de l'institution dans la théorie libérale de Constant tente d'établir une équation entre l'institution, la stabilité politique, la rationalité, la prévision de l'intérêt et la liberté individuelle. Ce qui importe le plus à Constant, c'est en effet le lien entre l'institution et la liberté individuelle à travers la stabilité et la modération du pouvoir.
- Nul n'ignore que les libertés s'enracinent et se régénèrent à partir, non pas des régimes instables et corrompus, mais des régimes stables et tempérés. En ce cas, la seule voie préférable, et l'expérience anglaise qui a évité le coût matériel et moral d'une révolution en témoigne, reste celle, non pas des conflagrations brutales, mais du réformisme institutionnel progressif propre aux gouvernements modérés qui ne consacrent pas d'emblée toute la perfection humaine, mais juste les libertés essentielles afin que les individus puissent en jouir réellement.
- Le libéralisme de Benjamin Constant n'est pas une conception politique subjuguée par l'abstraction ou la béatitude. C'est une conception fondamentalement pessimiste et prudente. Son libéralisme, dans la lignée de l'enseignement du « magistrat » bordelais, est loin d'ignorer la tentation de tout homme qui a du pouvoir, d'en abuser maléfiquement. Un tel libéralisme ne fait pas aveuglément confiance au pouvoir, comme il n'est guère enchanté par le miracle de l'autolimitation spontanée des gouvernants. Il ne fait confiance qu'à des institutions neutres, pouvant être un rempart vigoureux contre le pouvoir possessif, en vue de protéger les droits et libertés des individus et de leur donner des garanties contre l'arbitraire. L'institution doit, dans la pensée de Constant, se situer dans le cadre de sa philosophie constitutionnaliste, qui a toujours accompagné sa philosophie libérale. Le constitutionnalisme lui-même est la voie royale du libéralisme, tous les deux sont inextricablement mêlés. L'un ne va pas sans l'autre.

* L'auteur est professeur à l'Université de Carthage, directeur-fondateur de la Revue Tunisienne de Science Politique et président-fondateur de l'Association Tunisienne d'Études Politiques.

Les régimes despotiques, tels ceux des monarques absolus du passé, ou de la Convention, sous la tutelle de Robespierre et du Comité de salut public, ou tel celui de Bonaparte « l'usurpateur », des régimes que le libéral Constant n'a cessé de combattre, sont des régimes fondés sur l'autorité d'un homme miraculé, d'un mythe ou d'une faction s'investissant dans une mission messianique. Pour des raisons historiques, conjoncturelles, ou pour des raisons structurelles inhérentes à la refonte de la société ou à l'édification d'un nouvel État, ou pour des raisons personnelles liées à la gloire éternelle, ces hommes s'estiment en droit d'incarner l'État, et pire, l'ensemble de la société. Peuple, territoire et gouvernement sont confondus en une seule personne. Les « institutions » elles-mêmes ou les assemblées et organes qu'ils érigent d'autorité, se résument en définitive en leur personne.

Sachant que la stabilité ou l'institutionnalisation d'un régime politique est évaluée dans la durée, nul ne s'étonne que, une fois le maître disparu et la fureur passée, de tels régimes ne laissent place qu'au chaos social et à l'incertitude du pouvoir. Un pouvoir illimité, en phase révolutionnaire, de grande édification ou en temps normal, est un pouvoir non gouverné par des principes, des règles, et par des institutions équilibrées propres à tempérer sa brutalité, à réglementer sa succession et à stabiliser les régimes au-delà de la précarité des gouvernants.

Le libéralisme de Benjamin Constant n'est pas une conception politique subjuguée par l'abstraction ou la béatitude. C'est une conception fondamentalement pessimiste et prudente. Son libéralisme, dans la lignée de l'enseignement du « magistrat » bordelais, est loin d'ignorer la tentation de tout homme qui a du pouvoir, d'en abuser maléfiquement. Un tel libéralisme ne fait pas aveuglément confiance au pouvoir, comme il n'est guère enchanté par le miracle de l'autolimitation spontanée des gouvernants. Il ne fait confiance qu'à des institutions neutres, pouvant être un rempart vigoureux contre le pouvoir possessif, en vue de protéger les droits et libertés des individus et de leur donner des garanties contre l'arbitraire. L'institution doit, dans la pensée de Constant, se situer dans le cadre de sa philosophie constitutionnaliste, qui a toujours accompagné sa philosophie libérale. Le constitutionnalisme lui-même est la voie royale du libéralisme, tous les deux sont inextricablement mêlés. L'un ne va pas sans l'autre.

Les institutions doivent, d'après Constant, dériver des principes politiques. Par là, elles acquièrent le droit d'exister. Elles ne doivent pas exister de fait, de manière improvisée, car tout ce qui relève des institutions relève en définitive du droit, de la forme et des procédures. Le droit est, en effet, réfractaire à l'arbitraire des hommes capricieux (Constant B., 1988, p.143-144). Toute institution établie de fait ou en l'absence de garantie, c'est-à-dire par l'arbitraire, est une institution vouée à l'échec et livrée à l'injustice et à la violence. Qui dit institution-garantie ne dit pas autre chose qu'institution-liberté ou institution-paix (sociale).

C'est sans doute là qu'il faut voir dans l'institution une fonction modératrice du pouvoir et stabilisatrice des régimes politiques. Tout comme le droit, l'institution n'est dépourvue ni d'objectivité, ni d'impartialité. Chose propre à rassurer l'opinion en lui

inspirant confiance dans ses droits et à limiter les abus. L'homme politique est partisan, malléable, changeant au gré de ses intérêts du jour et des circonstances politiques, alors même que l'institution est censée se mouvoir dans la stabilité. Comme l'écrit Constant, « l'esprit de l'homme est versatile, il faut que les institutions soient stables » (Constant B., 1988, p.42). En fait, en politique, et il faut le souligner, ce ne n'est pas seulement l'homme qui est « versatile », ce sont aussi les partis, les groupes, les factions, les majorités et même les assemblées.

Pour que l'institution puisse ainsi fonctionner, Constant exige que la partialité des hommes soit au service de l'institution (Ibid., p.41). Exercice, il est vrai difficile, et pour les hommes politiques et pour les partis et les majorités politiques dont l'esprit est plutôt aveuglé par l'esprit partisan. En tout cas, l'esprit partisan de ces hommes et de ces groupes trouve lui-même son salut dans les garanties offertes par les institutions et dans la stabilité même du régime politique, rendue possible par elles.

D'où l'importance des institutions dans la pensée de Benjamin Constant, tout d'ailleurs comme dans la pensée des libéraux en général¹. « Ce qui doit aujourd'hui, dit Constant dans un de ses discours, fixer nos regards, absorber toutes nos attentions, ce sont les mesures de garantie, les institutions préservatrices, elles seules nous dispenseront de recourir à des violences nouvelles » (Constant B., Discours, 1964, p.16). Cette importance est vérifiée aussi bien par la nécessité de la modération et de la stabilité politique, auxquelles l'institution n'est pas étrangère, que par la nécessité de l'évolution de la même institution en accord avec le progrès des esprits et des lumières. Les deux nécessités sont également réductrices de violence politique.

Modération et stabilité du pouvoir

L'institution est une notion et une conception attachées viscéralement à la philosophie libérale. Philosophie de lutte contre l'arbitraire et l'absolutisme sous toutes leurs formes, la philosophie de Constant conçoit l'institution, non pas seulement comme un facteur stabilisateur de l'État, mais aussi comme une philosophie d'ordre pratique, devant, par des recettes éprouvées, trouver des remèdes concrets à la dilution du pouvoir. Il écrit d'ailleurs : « nous n'écrivons pas pour développer de vaines théories, mais pour établir, s'il se peut, quelques vérités pratiques » (Constant B., 1991, p.348).

Une conception libérale

Soucieux de sa logique cosmogonique, le philosophe abstrait ou excessivement « inductiviste » est enclin à penser qu'une bonne politique est celle qui résulte d'un bon agencement d'idées et de concepts. Il suffit, d'après lui, pour qu'un régime soit convenable et viable, que les hommes au pouvoir soient largement imprégnés des

¹ Dans un chapitre de l'ouvrage de William Godwin, *Enquiry concerning Political Justice and its Influence on General Virtue and Happiness*, traduit par Benjamin Constant sous le titre *De la justice politique* (livre I, chap.3, « De l'importance des institutions »), W. Godwin écrit : « Si l'on prouvait que de toutes les méthodes, une bonne institution politique est la plus efficace, et qu'un système erroné et corrompu de gouvernement est l'obstacle le plus insurmontable au perfectionnement de notre espèce, il s'ensuivrait que la politique est l'objet le plus important des méditations humaines ». (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972), p.77.

idées éclairées des philosophes, notamment sur la justice, la liberté, le bonheur, l'ordre et le pouvoir. La stabilité du meilleur régime préconisée par ces philosophes est tributaire de la mise en œuvre immédiate des idéaux des maîtres-penseurs. En revanche, le penseur libéral qui était imprégné aux XVIIIe et XIXe siècles d'une culture institutionnelle et juridique, est, lui, attaché simultanément aux bases philosophiques, morales et culturelles d'un régime et à son organisation pratique. Le libéral est à la fois un concepteur et un organisateur de par sa formation, sa culture, et sa méfiance viscérale à l'égard du pouvoir. C'est le cas de Constant, comme d'ailleurs de Montesquieu, de Sieyès ou de Tocqueville.

Pour Constant, en effet, l'idée a autant de vertu que l'aménagement organique de la cité, seul à même de nous renseigner sur la viabilité pratique des idées et des théories. La modération politique d'un régime et la liberté des individus sont tributaires de l'existence et de l'application saine des institutions. Constant ne dénigre pas les occupants momentanés du pouvoir, ni leur légitimité ou leur culture politique. Il préfère seulement les institutions durables qui leur servent de support et sans lesquelles les hommes au pouvoir seraient dans l'incapacité de bien gouverner ou de situer leur action dans la durée. Sans elles, les citoyens vivraient dans l'arbitraire. D'ailleurs, *la politique* elle-même peut se définir, dans son sens technique et pratique du moins, au-delà de la variabilité des définitions des philosophes, comme *l'art d'agencer les institutions*. Il faut rappeler que Constant est redevable pour sa culture institutionnelle et constitutionnelle à Germaine de Staël (Laurent A., in Nemo P. et Petit J., 2006 ; Constant B., 1977, p.855)², sa compagne avec laquelle il s'est retiré à Coppet pour, entre autres, réfléchir sur les questions institutionnelles, avec la collaboration de Necker, le père de Mme de Staël. Mais Constant va aussitôt les devancer en la matière, même s'il en est beaucoup inspiré. Il est aussi redevable à Sieyès pour lequel il a beaucoup d'estime, notamment pour ses lectures critiques de Rousseau et de Montesquieu. Dans le prolongement de cette emphase institutionnelle, certains libéraux contemporains, comme Francis-Paul Bénéoit, vont jusqu'à dire, non sans exagération, que « la politique, c'est tout ce qui a trait aux institutions, c'est-à-dire à toutes les structures sociales et tous les mécanismes des rapports sociaux » (Bénéoit F-P., 1987, p.23). Le totalitarisme institutionnel devient l'incarnation par excellence de l'idée politique. Une idée politique dénaturée de ses postulats logiques de base.

Dans l'esprit de Constant, l'institution est, à l'échelle organique, incontournable. Si elle tempère la brutalité des autorités politiques, elle adoucit les mœurs politiques et l'exercice du pouvoir et fraye en conséquence la voie de la liberté individuelle. L'institution est une structure nécessaire à travers laquelle est obligé de transiter le pouvoir, s'il cherche du moins à demeurer un pouvoir de droit, avant comme après la prise de décision. Elle est au fond un organe de résistance. Son existence incite le pouvoir à la ménager et à éviter de la heurter de front. Le pouvoir pèsera le pour et le contre avant toute décision. La décision du pouvoir aura moins la forme d'une décision personnelle que la forme d'un compromis entre la volonté du pouvoir et l'idée

² Constant a rencontré Mme de Staël le 19 septembre 1795, il entretiendra avec elle une liaison tumultueuse qui durera jusqu'en 1807. Hostiles au despotisme impérial de Bonaparte, ils s'exilent tous les deux à Coppet en Suisse.

que celui-ci se fait de l'institution, de ses vertus, de ses principes et de ses implications. La complexité de l'architecture institutionnelle est de nature à rendre la décision du pouvoir plus réfléchie, moins déraisonnable et moins imprudente.

La théorie libérale de Constant est pessimiste. Elle cherche par tous les moyens à enserrer le pouvoir par des chaînes hors desquelles il lui est difficile de dévier. De là provient son intérêt pour les institutions et pour le constitutionnalisme. Le choix qui se pose est clair. Il s'agit, ou de rendre difficile l'exercice du pouvoir à travers un ensemble institutionnel interdépendant, pour faciliter l'exercice des libertés, quitte à prendre le risque de rendre moins efficace l'action de l'État ; ou de rendre plus facile cet exercice du pouvoir par un vide ou un allègement institutionnel, quitte à le rendre plus dangereux et à entraver les libertés individuelles. Tel semble être le choix politique en la matière. Si le pouvoir est une fin en lui-même, on devrait privilégier son détenteur au détriment de l'institution qui est pourtant chargée d'asseoir de droit son autorité et sa légitimité. Si le pouvoir est au service de tous, l'institution prévaudra en ce cas sur l'individu ou les personnes qui la dirigent.

Dans la lignée de Montesquieu, Benjamin Constant est sans doute l'un des penseurs libéraux auxquels n'a pas échappé la mission modératrice et stabilisatrice des institutions dans l'action politique et leur mission de sauvegarde des libertés. Il n'a cessé dans ses écrits de souligner l'intérêt vital des institutions tant dans leur aspect théorique que dans leur aspect pratique. D'ailleurs, il a étudié en détail l'ordonnement institutionnel de l'État, au-delà de sa philosophie libérale générale. Il a examiné le pouvoir royal dans une monarchie constitutionnelle, la séparation des pouvoirs, le bicaméralisme, la décentralisation, le pouvoir neutre, les garanties judiciaires, l'institution des jurés dans les procès, le pouvoir municipal et local, les assemblées héréditaires et élues, la responsabilité des ministres, le gouvernement, la délibération dans les assemblées, le veto du pouvoir exécutif, la dissolution, les garanties contre l'exécutif et contre le législatif. Par ailleurs, Constant a élaboré un projet de Constitution républicaine pour une société dont les membres jouiraient de la plus grande liberté, même s'il n'a jamais été avare d'éloges pour la Constitution anglaise. Ce projet est conçu en détail dans un livre pompeusement intitulé *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays* (Constant B., 1991, 1814 et 1861, t.1), ainsi que dans un autre livre, *Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs et les garanties* (1814), dans lesquels il a décortiqué l'agencement des institutions sur un plan libéral. En outre, Constant a curieusement rédigé en 1815 pour son ancien ennemi Bonaparte, à son retour éphémère au pouvoir (les Cent-Jours), une constitution pour son Empire, intitulée *l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, mais appelée « la Benjamine », allusion au prénom de Constant.

En comparant ainsi les œuvres de Montesquieu, de Tocqueville, de Sieyès et de Constant, qui ont tous étudié avec beaucoup de détails les institutions françaises, anglaises et américaines, tant du passé que de leur époque, on peut dire que si Montesquieu et Tocqueville ont suivi une démarche historique et sociologique dans la description des institutions, et Sieyès une démarche trop systématique, abstraite et

métaphysique, Constant, lui, a suivi plutôt une méthode mi-constitutionnelle, mi-politique, tout en se donnant la peine à chaque fois de poser les aspects pratiques de ses choix institutionnels. Il s'est moins soucié des raisons historiques ou sociologiques de telle ou telle institution, mais de leur nécessité pratique à l'égard des libertés individuelles. Même si Sieyès et Constant n'ont pas manqué de suivre parfois des méthodes sociologiques, notamment quand ils ont fait la distinction entre la liberté des Anciens et la liberté des Modernes, distinction dont l'origine tient, pour eux, à l'évolution de l'industrie, des arts, des lumières, à la réduction des guerres, aux mœurs commerciales des modernes et au développement de la division du travail (Constant B., 1997, p.289 et ss. ; 1977, pp.589-619 ; Pasquino P., 1987, pp.214-229). Mais, le plus important pour Constant, pour écarter le despotisme, c'est moins la dissertation théorique sur les institutions que leur aménagement pratique dans un cadre constitutionnel rigoureux. Il disait ainsi dans un des passages de ses *Fragments* à propos de la démarche de Montesquieu que ce dernier « établit très bien ce qui devrait être, mais il ne donne aucun moyen pour que cela soit » (Constant B., 1991, livre VII, ch.7, p.348).

Constant était tellement préoccupé par la vie institutionnelle, en raison des soubresauts politiques et révolutionnaires de l'époque qu'il est allé, comme on l'a dit plus haut, jusqu'à concevoir plusieurs constitutions toutes faites, même s'il ne s'est jamais départi d'une vision philosophique claire à leur sujet. Le bonheur consiste pour lui à vivre dans une société stabilisée par ses institutions (Constant B., 1991).

Une conception stabilisatrice

Constant a eu l'occasion d'examiner dans ses différents écrits les raisons de ce pessimisme viscéral des libéraux à l'égard du pouvoir, et les raisons impérieuses qui justifient l'utilité des institutions dans le gouvernement des sociétés. L'institution est pour lui profitable tant aux individus qu'aux pouvoirs eux-mêmes. Chose pourtant que ces derniers ont tendance à méconnaître. « Les institutions, disait-il, qui servent de barrières au pouvoir, lui servent en même temps d'appuis. Elles le guident dans sa route : elles le soutiennent dans ses efforts, elles le modèrent dans ses accès de violence, et l'encouragent dans ses moments d'apathie. Elles réunissent autour de lui les intérêts des diverses classes. Alors même qu'il lutte contre elles, elles lui imposent de certains ménagements qui rendent ses fautes moins dangereuses. Mais quand ces institutions sont détruites, le pouvoir, ne trouvant rien qui le dirige, rien qui le contienne, commence à marcher au hasard. Comme il n'a plus aucune règle fixe, il avance, il recule, il s'agite, il ne sait jamais s'il en fait assez, s'il n'en fait pas trop. Il s'est défait de ses alliés en croyant se débarrasser de ses adversaires » (Constant B., 1977, p.252-253).

Le pouvoir a en effet tendance à considérer improprement que les institutions constituent un obstacle ennuyeux à son plein exercice. Dans la durée, pourtant, il n'en trouvera pas de meilleurs défenseurs. Car, lorsqu'elles sont acceptées par la société comme étant légitimes, les institutions ne manquent pas d'inspirer confiance

aux individus dans leurs transactions quotidiennes. Et lorsque les individus ont confiance en leurs institutions, ils ont par la même occasion confiance en leurs régimes politiques. De telles institutions contribuent sans doute à assagir le pouvoir et à réduire ses éventuelles perversités. Elles tiennent en lisière la tentation absolutiste des gouvernants, souvent enclins à confondre gouvernement des hommes et gouvernement des choses.

Dans la pensée de Constant, l'existence d'une institution commande la stabilité des régimes politiques, laquelle commande à son tour d'une manière déterminante leur durée. Or, la stabilité politique est rarement inadéquate aux intérêts des individus (Constant B., 1991, p.100). L'homme a un comportement rationnel lorsqu'il s'agit justement d'obéir au calcul de ses intérêts. Il aménage ses intérêts spécialement en conformité avec l'étendue temporelle, et pas seulement en rapport avec l'instant. Le temps mûrit ses projets et renforce ses intérêts. C'est pourquoi, en bon admirateur du modèle anglais, Constant défend la stabilité des institutions qui peuvent sécuriser les opérations humaines et sociales. Comme il l'écrit : « L'homme se plie aux institutions qu'il trouve établies comme à des règles de la nature physique. Il arrange, d'après les défauts mêmes de ces institutions, ses intérêts, ses spéculations, tout son plan de vie. Ces défauts s'adoucissent, parce que toutes les fois qu'une institution dure longtemps, il y a transaction entre elle et les intérêts de l'homme » (Ibid., p.149). En d'autres termes, lorsqu'une institution arrive à déjouer la précarité, le temps finit par édulcorer ses défauts tout en accentuant ses mérites et son utilité. Une institution revêtant une telle nature ne peut certainement pas élever des obstacles à l'action de l'homme. Bien au contraire, l'action de celui-ci, bien qu'il n'en ait pas toujours conscience, ne s'en trouve que facilitée. En « s'investissant » dans l'institution, l'homme s'investit prudemment dans le temps. L'institution incarne elle-même de manière indirecte la prudence. Son existence témoigne d'une méfiance certaine à l'égard des éventuels soubresauts des pouvoirs. Son inexistence est entretenue par l'instabilité du pouvoir. Instabilité du pouvoir et instabilité des institutions vont de pair. L'individu n'est plus « sécurisé dans ses opérations ». Il ne pourra plus prévoir ses actions dans le temps. L'instabilité du pouvoir tiendra en otage sa liberté.

D'où l'importance dans la théorie libérale de l'équation entre l'institution, la stabilité politique, la rationalité et la prévision de l'intérêt et la liberté individuelle. Ce qui importe le plus au libéral Constant, c'est en effet le lien entre l'institution et la liberté individuelle à travers la stabilité et la modération du pouvoir. Nul n'ignore que les libertés s'enracinent et se régénèrent à partir, non pas des régimes instables et corrompus, mais des régimes stables et tempérés. « Voyez, s'écrie Constant, comme une nation grandit à la première institution qui lui rend l'exercice régulier de la liberté politique » (Constant B., 1977, p.617-618). Les institutions, comme le dit encore Sismondi, un autre libéral, sur un ton grandiloquent et progressiste, « doivent accomplir les destinées de l'espèce humaine ; elles atteignent d'autant mieux leur but qu'elles élèvent les hommes à la plus haute dignité morale » (Sismondi S., 1808, p.369). Les institutions parachèvent donc l'éducation morale des citoyens. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les institutions doivent évoluer en rapport avec l'esprit du temps.

Évolution des institutions en conformité avec les esprits

Les institutions sont une œuvre du temps. Le temps les fait et les défait. Le temps joue d'ailleurs un rôle réformateur, lorsque les esprits des peuples évoluent en concordance avec les institutions, en adaptant leurs intérêts et leurs libertés.

Le temps, éternel réformateur

Comme Bacon, Constant croit que le temps est l'éternel réformateur. Les institutions consacrées par le temps emportent nettement les suffrages de Constant. Particulièrement parce que le temps qui les a fixées se charge toujours de les réformer. Lui qui vénère les principes de la Révolution, et que la contre-révolution hérisse, est également frappé par la nostalgie du passé, qui lui rappelle sans doute la grandeur de l'époque monarchiste ou de l'aristocratie d'antan, au-delà de l'agitation révolutionnaire et de la métaphysique robespierriste. Il l'avoue sans ambages : « J'ai pour le passé beaucoup de vénération ; et chaque jour, à mesure que l'expérience m'instruit ou que la réflexion m'éclaire, cette vénération augmente. Je le dirais, au grand scandale de nos modernes réformateurs, qu'ils s'intitulent Lycurgue ou Charlemagne, si je voyais un peuple auquel on aurait offert les institutions les plus parfaites, métaphysiquement parlant, et qui les refuserait pour rester fidèle à celles de ses pères, j'estimerais ce peuple, et je le croirais plus heureux par son sentiment et par son âme » (Constant B., 1977, p.166). On croirait entendre Joseph de Maistre, qui répugnait à faire table rase du passé à la manière des révolutionnaires, si on ne savait pas que Constant est un libéral inguérissable épris de progrès. Au fond, l'attachement de Constant au passé s'explique ici à la fois par l'expérience anglaise où les institutions collent étroitement au passé, tout en sauvegardant avec force les droits et libertés des individus, et par sa volonté de se démarquer nettement de la fureur révolutionnaire, désireuse de refaire l'histoire d'un trait de plume ou à coup de lois abstraites. Il vise ainsi les révolutionnaires enflammés, lorsqu'il écrit : « On aime à faire des lois, on les croit excellentes ; on s'enorgueillit de leur mérite. Le passé se fait tout seul ; personne n'en peut réclamer la gloire » (Ibid., p.166). Il n'ignore pas qu'une telle doctrine professée à cette époque est propre à faire scandale. Mais pour lui, le véritable scandale est celui de la terreur révolutionnaire qui classe l'histoire comme on classe les livres dans une bibliothèque.

Cette vénération du temps chez lui fait en effet écho au système anglais pour lequel Constant éprouve un véritable culte. Le modèle anglais a toujours suscité son admiration en ce que tout fonctionne là-bas spontanément, naturellement, sans règles fixes, mais juste conformément à une tradition mystérieusement immuable. Une tradition jouant le rôle d'une gardienne fidèle des institutions, mais qui agit au plus profond de la société par la grâce du temps et par la voie d'un consensus ancré dans les âmes. Le système a ceci de magique, c'est qu'il se réforme tout en se conservant, contrairement au système politique français, trop pensé par des idéologues et des révolutionnaires pour être suivi volontairement et stabilisé dans les faits. Dans

l'histoire politique française, lorsqu'une faction chasse l'autre par la force, c'est généralement un dogme qui expédie l'autre. La France est une terre de violence politique parce qu'elle est une terre fertile en idéologies politiques contradictoires.

On peut certes reprocher à Constant son conservatisme passif qui place tous ses espoirs de réforme politique dans sa seigneurie le temps, sans prendre en considération le progrès des idées, les innovations nécessaires et les changements introduits dans l'opinion ou dans les institutions elles-mêmes du pays. Cela nous rappelle, outre le conservatisme de la contre-révolution de Joseph de Maistre, celui des philosophes de l'Antiquité, attachés à la fatalité du gouvernement par l'écoulement du temps, décrété par la suprématie des dieux. Comme Sophocle qui écrivait dans sa tragédie Ajax : « Universel, innombrable, le temps produit à la lumière ce qui demeurerait invisible et fait rentrer dans l'ombre ce qu'il avait dévoilé » (1964, p.48). Du fait même qu'il surpasse l'extinguible volonté humaine, le temps comme l'éternité, participe en quelque sorte de cet esprit de la divinité. Ce que le temps n'a pas dévoilé, Dieu ne l'a sans doute pas souhaité. Cela explique d'ailleurs en partie le balancement de Constant dans son itinéraire politique entre la monarchie constitutionnelle et la République. Pour peu qu'elle ne soit pas absolutiste ou despotique, qu'elle soit libérale et constitutionnelle, la monarchie ne le dérange pas outre mesure. Il a souvent hésité entre les deux, entre le passé et le présent (et l'avenir), même s'il est acquis aux principes supérieurs de la Révolution et à la nécessité du réformisme.

Mais c'est faire injure à la pensée de Constant que de l'affubler de conservatisme statutaire. Il n'ignore pas que le libéralisme est par essence réformisme. Il répugne seulement au réformisme de type révolutionnaire ou brutal. Il préfère un réformisme qui, sans être trop lent, ne soit pas hâtif et trop tranchant. Dans son esprit, la fascination du temps ne justifie pas l'immobilisme, car il risque de nuire à l'efficacité institutionnelle. En fait, si Constant répugne aux améliorations conduites par la violence, il n'en condamne pas moins le maintien obstiné, par la force, des choses déjà emportées dans les faits par la marche insensible des idées. Il faut rappeler qu'il avait écarté toutes les institutions injustes du respect sacré pour le passé. Aucune règle établie ne justifie l'injustice. Il considère seulement que « lorsqu'il ne s'agit que d'imperfections, lorsque les changements qu'on veut opérer ne sont point réclamés par l'équité rigoureuse, mais seulement motivés par l'utilité qu'on leur suppose, je pense qu'il faut procéder aux innovations avec beaucoup de lenteur et de réserve » (Constant B., 1977, p.279). Car, la réforme n'est pas un prétexte, mais une nécessité.

À vrai dire, le temps n'est pas seulement en matière institutionnelle un réformateur, il est aussi un élément dissolvant, quoiqu'indirectement réformateur. Certaines institutions tombent en effet progressivement en désuétude pour défaut d'application ou en raison d'un anachronisme manifeste. C'est le cas par exemple de la noblesse en France, dont les penseurs du XVIIIe siècle avaient prévu l'abolition imminente, non parce qu'il s'agissait d'une caste de privilégiés, mais parce qu'elle n'avait plus aucune prérogative politique ou constitutionnelle, comme en Angleterre pour ce qui concerne la chambre des Lords, aucun objectif précis ni aucune utilité (Constant B., 1991, p.1991). La noblesse n'était plus qu'un visage solennel et pompeux de la monarchie,

un objet de décoration. Bref, comme le disait Constant : « Sa prééminence était devenue presque négative, c'est-à-dire qu'elle se composait plutôt d'exclusions pour la classe roturière, que d'avantages positifs pour la classe préférée. Elle irritait sans contenir. Ce n'était point un corps intermédiaire qui maintint le peuple dans l'ordre, et qui veillât sur la liberté : c'était une corporation sans base et sans place fixe dans le corps social » (Constant B., 1977, p.345). Elle n'est plus une autorité neutre, elle n'est plus qu'un vague souvenir d'un système à demi-détruit (la féodalité). Au surplus, la diffusion des propriétés et des lumières a confondu ces différentes classes. Le mérite se substitue à la naissance à l'intérieur même des institutions. L'abolition de droit de la noblesse en était la conséquence logique (Constant B., 1991).³

Il ne faudrait ainsi, dans l'esprit de Constant, ni emprunter le chemin paisible de la servitude en s'inclinant devant la fatalité temporelle qui nous oblige à admettre indistinctement les réformes introduites par l'écoulement du temps, ni faire aveuglément confiance au volontarisme des législateurs - restant malgré tout sous l'emprise de la politique -, qui, en produisant trop de réformes rapides croient faire trop de bien à leurs peuples.

Concordance des esprits avec les institutions

Ce qui importe pour Constant, c'est moins l'idéologie du réformisme par pur esprit réformiste, que la concordance entre les esprits et les institutions. Une institution est utile lorsqu'elle correspond aux idées et aux progrès de son époque. Lorsque son utilité cesse, c'est que cet accord diminue ou cesse. Or lorsque cet accord cesse, on ne peut plus la rétablir dans sa pureté originelle au risque de la rendre discordante avec l'esprit du temps (Constant B., 1991, p.415-416). Une réforme, pour acquérir une quelconque légitimité, ne devrait ni précéder la volonté nationale (Ibid., p.244), ni la dépasser (Constant B., 1988, p.95-96)⁴. Sans quoi, elle cesse d'être un acte réformateur pour devenir un acte arbitraire. Ce n'est pas à la rapidité et à la profusion des améliorations, mais à l'accord des institutions avec les idées de leur temps qu'il est raisonnable d'attacher de l'importance. Ainsi la République était-elle un régime prématuré en France selon Constant et Mme de Staël parce que, reconnaissait cette dernière, « La République s'est établie cinquante ans avant que les esprits y fussent préparés » (De Staël G., 1979, p.160). À ce moment-là, l'intelligentsia et la classe politique étaient en avance sur la foule en matière de lumières. D'ailleurs, lorsqu'une

³ « On démontre un principe, écrit Constant, on ne crée pas une illusion. Un gouvernement qui se fonde sur des vérités mathématiques peut être établi partout et dans tous les temps. Une institution quelconque qui n'est point fondée sur une vérité positive a besoin d'une opinion coutumière pour se soutenir ; la raison seule peut se passer de généalogie, toutes les institutions qui tiennent à un prestige arrivent par les circonstances, mais ne sont jamais l'effet de la volonté. La noblesse et la superstition se soutiennent dans les pays où le temps les a consacrées, mais ces institutions poétiques ne peuvent se transporter chez des nations où elles n'existaient pas ni se déplacer chez des nations où elles existaient. Le système représentatif, l'égalité des droits politiques passent d'une contrée à l'autre comme l'arithmétique, comme le calcul sur lesquels les usages et les habitudes d'aucun peuple n'ont d'influence, mais tout ce qui n'est pas susceptible de démonstration est indigène dans chaque pays ». Fragments, op.cit., livre I, chap.6, p.138-139.

⁴ Lorsqu'une révolution établit des institutions par-delà les idées dominantes ou qu'elle détruit celles qui leur sont conformes, elle produit inévitablement des réactions. Car, les institutions se soutiennent par d'inlassables efforts. Constant avance l'exemple de la révolution d'Angleterre qui a été faite contre le papisme. Ayant dépassé un certain niveau en abolissant la monarchie, une réaction violente a pu avoir lieu. C'est le cas encore d'après lui de la révolution de 1789 qui a été faite contre les privilèges. Mais lorsqu'elle a dépassé sa vocation en attaquant la propriété, une réaction violente a également eu lieu (Des réactions politiques, p.95-96).

institution ou une loi contraire les vœux de la population, celle-ci ne manque pas de la réformer inconsciemment ou spontanément à son tour et de la moduler selon ses inclinations. Après tout, « toutes les institutions sociales ne sont que des formes, adaptées pour le même but, pour le plus grand bonheur, et surtout le plus grand perfectionnement de l'espèce humaine. Il y a toujours une de ces formes qui vaut mieux que toutes les autres » (Constant B., 1977, p.284). Les formes ne doivent pas égratigner la vie elle-même, par essence informelle et mobile. Mais le fait est que les hommes déniaient toute tutelle aux institutions qui tenteraient de briser leur marche libre vers le progrès.

En ce cas, la seule voie préférable, et l'expérience anglaise qui a évité le coût matériel et moral d'une révolution en témoigne, reste celle du réformisme institutionnel progressif propre aux gouvernements modérés qui ne consacrent pas d'emblée toute la perfection humaine, mais juste les libertés essentielles afin que les individus puissent en jouir réellement. Comme le relève Constant, « le peuple s'éclaire sans qu'on l'y contraigne ; les lois se perfectionnent dans les détails, sans qu'on imagine d'en bouleverser l'ensemble : la pratique, en précédant la théorie, prépare les esprits à la recevoir, et le moment s'approche où cette théorie, qui n'est que l'exposition de ce qui doit être, sera d'autant mieux reçue qu'elle se présentera comme l'explication de ce qui est » (Ibid., p.283). Mais, si on redoute les conflagrations, on risque par un attachement pathologique aux idées de stabilité, de les provoquer certainement encore. Or, les modifications graduelles ont ce mérite d'être feutrées, insensibles et invisibles. À cet égard, et en résumant sa pensée, Constant s'autorise à donner des recommandations pertinentes aux princes, en leur disant : « Obéissez au temps ; faites chaque jour ce que chaque jour appelle : ne soyez ni obstinés dans le maintien de ce qui s'écroule, ni trop pressés dans l'établissement de ce qui semble s'annoncer ; restez fidèles à la justice, qui est de toutes les époques : respectez la liberté, qui prépare tous les biens, consentez à ce que beaucoup de choses se développent sans vous, et confiez au passé sa propre défense, à l'avenir son propre accomplissement » (Ibid., p.290). Une recommandation, somme toute raisonnable, en ce qu'elle est typiquement libérale : liberté, justice, équilibre, modération, pouvoir limité et réformisme, ne sont-ils pas les vertus nécessaires qui contribuent à la stabilité des régimes politiques libéraux ?

Conclusion

Tout en s'inscrivant dans la durée, le libéralisme de Constant adhère à la vertu réformatrice des individus sensés et au progrès - dans son sens authentique - de l'humanité. Dans une société libérale, en effet, l'institution ne se cristallise pas essentiellement par l'intermédiaire d'une structure coercitive, mais par l'intermédiaire de notre conscience. C'est pourquoi les esprits dogmatiques ont de la peine à entrevoir l'autorégulation d'un mécanisme non visible, « parce qu'il repose, dit Michel Massenet, sur l'adaptation incessante des connaissances aux conduites et des conduites aux connaissances, tandis que se modifie l'attitude des acteurs dans un environnement qui évolue lui-même constamment » (1984, p.385). Si le temps a joué historiquement en faveur de la conception libérale, démentant les idéologies dogmatiques

indécomposables, c'est que cette conception ne divinise ni les choses, ni les hommes, ni les institutions. Elle considère l'homme et les choses comme des entités éternellement imparfaites, donc comme éternellement réformables. Il s'agit d'une révolution sans révolution, douce, paisible. Une révolution de l'homme raisonnable et non de l'homme hanté par la métaphysique révolutionnaire.

Bibliographie

Bénoit (F-P.), *Les doctrines politiques et économiques depuis la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Les cours du droit, 1987.

Constant (B.), *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays*, Paris, Aubier, Introduction de Henri Grange, 1991.

Constant (B.), *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, in *Écrits politiques*, op.cit., p.252-253.

Constant (B.), *Principes de politique*, Paris, Hachettes littératures, coll. Pluriel, 1997, p.289 et ss. (œuvre complète).

Constant (B.), *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, in *Écrits politiques*, op.cit, pp. 589-619.

Constant (B.), *Écrits politiques*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1977.

Constant (B.), *Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs et les garanties*, 1814, in Constant (B.), *Cours de politique constitutionnelle ou collection des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif* (réunis par Edouard Laboulaye), Paris, Librairie de Guillaumin, 1861, t.1.

Constant (B.), *Des réactions politiques*, in *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier. Des réactions politiques. Des effets de la terreur* (trois textes réunis), Paris, Flammarion, coll. Champs, 1988, p.143-144.

Discours prononcé au Cercle constitutionnel pour la plantation de l'arbre de la liberté le 30 fructidor An V, in *Écrits et discours politiques*, édité par Pozzo di Borgo, Paris, Pauvert, 1964, t.1.

Godwin (W.), *Enquiry concerning Political Justice and its Influence on General Virtue and Happiness*, traduit par Benjamin Constant sous le titre *De la justice politique* (livre I, chap.3, « De l'importance des institutions »), (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972).

Laurent (A.), *Le groupe de Coppet. Mythe et réalité. Staël, Constant, Sismondi* », in Nemo (Ph.) et Petit (J.), *Histoire du libéralisme en Europe*, Paris, PUF, 2006, pp. 405-418.

Massenet (M.), *Qu'est-ce qu'une société libérale ?*, Commentaire, n°26, été 1984.

Pasquino (P.), *Emmanuel Sieyès, Benjamin Constant et le « gouvernement des modernes*, RFSP, Vol.37, n°2, avril 1987, pp. 214-229.

Sismondi (S.), *Histoire des républiques italiennes au Moyen Age*, Zurich, 1808, t. IV, p.369.

Sophocle, *Théâtre complet*, Paris, Flammarion, 1964, p.48.

Staël (Mme de), *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France (ouvrage demeuré à l'état d'ébauche)*, réédité par L. Omacini, Droz, Paris-Genève, 1979, p.160.



INSTITUT LIBÉRAL
Au service de la liberté

Impressum

Institut Libéral
Boulevard de Grancy 19
1006 Lausanne, Suisse
Tel.: +41 (0)21 510 32 00
liberal@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.institutliberal.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2024, Institut Libéral.